



PROJET CR REUNION TELEPHONIQUE : DREAL / FNE LR ET MP - SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES (DU 15/02/2016)

Présents :

- Pour la DREAL (service risque industriel)
 - pascal.dagras@developpement-durable.gouv.fr
 - Philippe.Fricou@developpement-durable.gouv.fr
 - philippe.chartier@developpement-durable.gouv.fr
 - agnes.sansonetti@developpement-durable.gouv.fr
- FNE :
- Hervé et Olivier

1/ objet :

La DREAL nous a sollicité en amont du lancement de la concertation à venir sur le futur schéma régional des carrières. Il s'agit d'arrêter pour 2020, « les orientations » de la politique d'extraction en Occitanie. On parle 50 millions de tonnes de granulats.

A ce stade la DREAL est en cours de réflexion sur la méthodologie. Concernant le budget alloué à la construction de cette planification il est très maigre et le CEREMA vient d'indiquer à la DREAL qu'il ne pourrait pas l'accompagner pour la réalisation des études.

Elle a déjà rencontré l'UNICEM de la même manière que FNE LR/MP.

2/ questions abordées en préambule :

- opposabilité du schéma notamment travers la question de la définition de zone rouge ou l'extraction est interdite. l'UNICEM dit elle aussi vouloir un schéma prescriptif
- Hervé a présenté la note de FNE MP qui a été débattue
- recyclage => ça relève plutôt du plan déchets en cours d'élaboration par la région (questionnement autour des 10 % de la note FNE MP)
- granulats marins => c'est dans le champ du plan mais la DREAL n'a pas réfléchi à ce point et à l'articulation avec le doc stratégique de façade
- interdiction de carrière en zone Natura 2000 (enjeux biodiversité) => sur le principe pas possible même si des zones doivent être en rouge / c'est en particulier là que la DREAL attend FNE. Le schéma peut avoir vocation à préciser l'application de la séquence ERC
- pourcentage de carrière alluvionnaire de la note de FNE MP (40%) questionné avec intérêt

- concernant les études indépendantes demandées par FNE MP . **La DREAL dit qu'elle n'a pas les moyens** et qu'il va falloir prioriser notamment en tenant compte du fait que certaines études relèvent d'autres planif (type SDAGE pour les espaces de fonctionnement cours d'eau).

- enfin on a abordé (sans grands succès) la possibilité que le schéma traite des cas d'exploitation de matériaux en limite de la carrière et de la légalité. ex : extractions alluvionnaires suites aux crues, enjeux exploitation de matériaux lors d'aménagement de retenue collinaire

3/ Concernant la méthode d'élaboration du plan :

La dreal ne sait pas bien encore comment elle va faire. En s'inspirant du décret et alors qu'elle attend une circulaire, elle va :

- mettre en place un comité de pilotage avant l'été auquel elle souhaiterait que l'on participe
- mettre en place 4 groupes de travail :
- ressources et usage (le diagnostic de la situation actuelle)
- les besoins
- les infrastructures et transports
- les enjeux (contraintes notamment envi et besoin socio économique)

4/ Ce que la dreal attend de nous en vue de la rédaction du plan :

- la participation au COPIL (le premier interviendrait avant l'été) et aux GT
- plus particulièrement concernant le « GT enjeux » **la DREAL souhaite que nous soyons force de proposition sur les zones à exclure. Elle pourrait nous donner la responsabilité de l'écriture d'une version martyr à soumettre au GT notamment sur les zones à exclure en raison des enjeux biodiv.** Elle a fait la même proposition à l'UNICEM sur les enjeux socio-économiques. Ils ont dit oui.

5/ Ce sur quoi nous nous sommes mis d'accord :

Nous avons expliqué que nous allions saisir les CA de FNE LR et MP sur le principe de la participation de notre mouvement à l'élaboration de ce schéma. Nous avons fait remarquer que notre participation serait très certainement fonction :

- d'un choix politique – dans lequel serait notamment pris en compte le caractère opposable juridiquement à terme du schéma (autrement dit si on passe du temps sur la question c'est pour que la démarche permette vraiment de sanctuariser des zones)
- des moyens bénévoles et de l'appétence de nos membres pour cette thématique
- des moyens de coordination salariés que ça implique et dont nous ne disposons pas à ce jour

En fonction des choix fait par les CA, la DREAL nous demande :

- de produire en vue de documenter le premier copil une mise à jour - pour l'ensemble de la région Occitanie - de la note de positionnement de FNE MP
- dans ce cadre de prioriser nos demandes d'études indépendantes listées aux points 2, 3, 4, 5, de la note FNE MP

6/ Question diverse : Nous les avons sondés sur un possible soutien de la DREAL à notre projet après mine.

- ils ont précisé que :

- l'après mine était un enjeu très important pour la région Occitanie
- ⑩ dans le cadre de la directive *déchets de l'industrie extractive* – la dreal était en charge d'un inventaire très lourd sur lequel elle était très investie d' évaluation des enjeux de pollutions sanitaires et environnementales de l'après mine.
- ⑩ pour que notre projet ait des chances d'être financé par la DREAL il faudrait qu'il s'inscrive dans la démarche PRSE3. Il semble que plutôt que de l'appeler « inventaire » des sites miniers il faut le tourner plus ''information et sensibilisation de nos membres sur les enjeux de l'après mines''.
- ⑩ M. DAGRAS est ok pour nous faire passer très rapidement les éléments en cours d'écriture du PRSE sur cette question afin que nous présentions une fiche projet « finançable ». **José, si tu as des éléments c'est le moment.**